

Pourquoi les libéraux refusent-ils de justifier les décisions prises à propos de ce débat, monsieur le Président? Ils savent qu'ils n'ont pas de réponse à donner aux Canadiens qui se demandent comment deux organismes peuvent gaspiller cinq milliards de l'argent des contribuables. Les sociétés Canadair et de Havilland, à elles deux, ont fait perdre cinq milliards de dollars aux contribuables. Les gens veulent savoir pourquoi les députés ne discutent pas de la responsabilité des sociétés d'État. Cette question grave, primordiale, doit être débattue sur le parquet de la Chambre des communes. Les libéraux, qui sont en train de se choisir un nouveau chef, ne veulent pas rappeler aux Canadiens que le gouvernement a manqué à ses devoirs en ce qui concerne les sociétés d'État. Ils ne veulent pas que les Canadiens sachent que les propositions du gouvernement ne régleront pas en profondeur les problèmes de responsabilité que nous avons. C'est la raison, monsieur le Président. Le gouvernement n'est pas mû par le désir de faire avancer les travaux de la Chambre. Les libéraux ont politiquement peur d'un débat public sur cette question. Ils ne veulent pas que nous révélions, sur une société d'État après l'autre, quels problèmes se posent et combien d'argent les contribuables canadiens ont perdu. Ils ne veulent pas entendre l'opposition présenter d'autres solutions ou des propositions. Nous avons fait des propositions concrètes et fermes pour rendre les sociétés d'État davantage comptables de leurs actes.

Je veux simplement vous expliquer à quoi se résume le projet de loi, monsieur le Président. Tout est dit en un seul article. Les libéraux prétendent que le projet de loi a trait au principe de la responsabilité financière. Laissez-moi vous dire jusqu'où va ce principe. L'une des dispositions de cette mesure empêche les députés de faire enquête et d'examiner les rapports sur les activités des sociétés d'État.

Jetons un coup d'œil sur le paragraphe (3) de l'article 2.2 du projet de loi C-24. Le voici:

Il ne peut être présenté de motion de ratification d'un rapport fait à une chambre du Parlement . . .

Je me demande bien ce que cela peut bien vouloir dire.

. . . par un comité saisi d'un décret en conformité avec le paragraphe (2).

Cela est contraire aux principes de base de la démocratie. Les libéraux vont à l'encontre des procédures de la Chambre des communes selon lesquelles les députés peuvent discuter des rapports présentés par les comités. Cela ne s'est jamais vu. Aucune mesure législative au Canada n'avait jamais proposé une telle chose. Le gouvernement impose son propre bâillon aux députés par le biais d'une mesure législative. Il veut que nous adoptions le projet de loi les yeux fermés sans le débattre davantage.

Je continuerai après la pause, monsieur le Président.

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA COUPE STANLEY

HOMMAGE AUX CHAMPIONS, LES OILERS D'EDMONTON

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais préféré que les députés ministériels soient présents en plus grand nombre, mais, quoi qu'il en soit, c'est avec une grande fierté nationale que je voudrais saluer les nouveaux champions de la Coupe Stanley, les Oilers d'Edmonton.

Des voix: Bravo!

M. Lambert: Je suis certain que je parle au nom de tous les députés, de tous les Canadiens, et notamment les Albertains et les citoyens d'Edmonton.

Animés par une nouvelle vague de vedettes du hockey—certains diraient des supervedettes—et jouant leur jeu caractéristique, rapide, spectaculaire et donnant lieu à des scores élevés, les Oilers ont remporté haut la main le calendrier régulier de la Ligue nationale de hockey. En finale, ils ont détrôné l'une des grandes équipes du hockey professionnel, une équipe qui avait remporté la Coupe Stanley quatre années de suite, les Islanders de New York.

C'est le Canada tout entier qui est sorti gagnant de cette série. Les joueurs en présence étaient originaires de toutes les régions du Canada. En fait, je doute qu'une seule province du Canada n'ait pas eu de représentant parmi les joueurs des deux équipes. Nous avons également vu à l'œuvre plusieurs nouvelles vedettes venant de Finlande, de Suède, de Tchécoslovaquie et des États-Unis, qui ont tous contribué à un sport en pleine évolution.

A Edmonton, on parle de dynasties. On n'a pas oublié les Eskimos d'Edmonton, champions de la Coupe Grey cinq fois de suite et détrônés l'année dernière seulement. Et maintenant, il y a les Oilers. Pour combien d'années? Cinq au moins! Je me rappelle également les années avant 1946, alors que l'équipe Commercial Grads d'Edmonton a été championne mondiale de basketball pendant près de 25 ans, remportant au passage trois titres olympiques.

Je voudrais ajouter une note personnelle, monsieur le Président. Quand j'occupais votre poste, en 1962, le gagnant du trophée Connie Smythe, Mark Messier, était le dernier rejeton de la famille qui habitait à côté de chez moi.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.